

M.
Charles
Lefavre
et
Victoire
Boussours.
15.

P. Archambeault
Le cinq Mars, Mil huit cent trente deux, après la pu-
blication de deux bans de mariage (dispense du troisième
étant obtenue de Messire Labeau vicaire général) sui-
vant le rite de la messe paroissiale, par deux dimanches
consecutifs, entre Charles Lefavre, dit Lefavre, do-
mestique, en cette paroisse, fils majeur de feu Louis
Taschal Lefavre, et de feu Marguerite Fortin,
ses père et mère, d'une part, et Victoire Boussours, do-
mestique, en cette paroisse, fille majeure de feu Pier-
re Boussours, et de Térine Legers de la paroisse de
Saint Joseph de Soulanges, ses père et mère, d'autre
part, ne s'étant trouvé aucun empêchement à ce
mariage, avec l'agrément des parents, nous, prêtre,
souligné, curé, avons vu le mutuel consentement
des parties et leur avons donné la bénédiction nuptiale
en présence de Tascal Lefavre, de Pierre Lefavre
vire et d'Antoine Lefavre, frères de l'époux, de Fran-
çois Châles, son beau-père, de Bernardin Châles et
d'Hyacinthe Châles, ses témoins; de Joseph et Martin,
et de Charles Legers, oncles de l'épouse, d'Éléonore Lucas
et d'Étienne Lucas, ses témoins, en, tous, avec les époux,
ont déclaré ne savoir signer.

P. Archambeault